

Documentation de _____

l'examen médical

Le présent formulaire doit être remis à tous les parents/tuteurs de l'élève/athlète chez qui l'on soupçonne une commotion cérébrale afin de le faire évaluer par un médecin en titre ou un infirmier praticien.

Le _____ (date), _____ (nom de l'élève/athlète) est soupçonné d'avoir subi une commotion cérébrale. En conséquence, l'élève/athlète doit être examiné par un médecin en titre ou un infirmier praticien. Avant son retour à l'école, le parent/tuteur doit informer la direction de l'école des résultats de l'examen médical en remplissant le formulaire ci-dessous:

Résultats de l'examen médical

- Mon enfant a été examiné et aucune commotion cérébrale n'a été diagnostiquée. Mon enfant peut donc pleinement reprendre l'apprentissage et l'activité physique, sans aucune restriction.
- Mon enfant a été examiné et une commotion cérébrale a été diagnostiquée. Mon enfant doit donc entamer, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de retour à l'apprentissage/retour à l'activité physique.

Signature du médecin/
infirmier praticien: _____

Date: _____

Lieu du diagnostic : _____

(ex. : service d'urgence, clinique familiale, clinique sans rendez-vous, clinique sportive, etc.)

- L'école a été avisée des résultats de l'examen médical.
- L'entraîneur de l'équipe sportive a été avisé des résultats de l'examen médical (si applicable).

Signature du parent/ tuteur : _____

Date: _____

Commentaires:

Lignes directrices pour les parents/tuteurs d'un élève chez qui l'on soupçonne une commotion cérébrale

Une commotion cérébrale est un diagnostic clinique posé par un médecin en titre ou un infirmier praticien. Il est essentiel qu'un élève/athlète chez qui l'on soupçonne une commotion cérébrale soit examiné par un médecin en titre ou un infirmier praticien.

Veillez suivre ces consignes afin de faciliter le retour à l'apprentissage de l'élève/athlète :

- Le parent/tuteur doit remplir le formulaire « **Documentation de l'examen médical** » suite au diagnostic clinique par le médecin ou l'infirmier praticien.
- Le parent/tuteur doit informer la direction de l'école des résultats de l'examen médical.

Si une commotion cérébrale est diagnostiquée :

- L'élève/athlète doit continuer le repos cognitif et physique à la maison pour un minimum de 24 heures et jusqu'à ce qu'il soit sans symptôme. L'élève/athlète doit être surveillé par le parent/tuteur pendant les premières 24 à 48 heures après la blessure.
- Un suivi médical de l'élève/athlète qui a subi une commotion cérébrale doit être fait par leur fournisseur de soins primaires (p. ex. médecin de famille, infirmier praticien) afin de pouvoir suivre, sous surveillance médicale, un plan progressif et personnalisé de **retour à l'apprentissage / retour à l'activité physique**.
- Si l'élève/athlète est sans symptôme au repos pendant 24h, il peut commencer une réintroduction progressive de l'effort cognitif à la maison. Il est important de se rappeler que chaque étape doit durer au moins 24 heures.
 - Lorsque l'élève/athlète est capable de tolérer une heure de tâches cognitives, le parent/tuteur doit communiquer avec la direction de l'école afin de coordonner le **retour à l'apprentissage** de l'élève/athlète. Il aura besoin des stratégies personnalisées et adaptées en salle de classe (accommodations) afin de faciliter son retour aux activités d'apprentissage - celles-ci devront être ajustées au fur et à mesure du rétablissement
 - Lors de ces étapes, il convient d'augmenter graduellement l'activité cognitive de l'élève/athlète (aussi bien à l'école qu'à la maison), puisque la commotion cérébrale peut encore avoir une influence sur son rendement scolaire. Il est important de se rappeler que les activités cognitives peuvent être à l'origine d'une réapparition ou d'une aggravation des symptômes de commotion cérébrale chez l'élève/athlète.
 - Une fois que l'élève/athlète peut compléter une pleine charge de travail cognitive sans accommodements scolaires et sans aucuns signes et symptômes d'une commotion cérébrale, il pourra passer à la première étape du **Plan de retour à l'activité physique**.

Si des signes ou des symptômes persistent, s'aggravent, ou apparaissent, veuillez consulter un médecin en titre ou un infirmier praticien pour discuter des prochaines étapes à suivre.